

DEUX CENT SOIXANTE-HUITIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le lundi 5 décembre 1949, à 14 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Interdiction de l'arme atomique et réduction d'un tiers des armements et des forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité: rapport du Conseil de sécurité

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE (A/1151) (fin)

1. M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'il y a exactement trois ans, en décembre 1946, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité sa résolution 41 (I) au sujet de la réglementation et de la réduction des armements. Cette résolution, qui concerne également l'interdiction des armes atomiques, avait une importance historique. Et pourtant le représentant des Etats-Unis, au cours de son intervention (267ème séance), n'en a pas soufflé mot. En effet, les Etats-Unis ont oublié cette résolution et font tous leurs efforts pour que le monde entier l'oublie. Néanmoins, les peuples du monde entier se rappellent cette décision historique de l'Organisation des Nations Unies et savent que c'est par la faute des Etats-Unis et du groupe d'Etats qu'ils ont fait entrer dans leur système agressif que cette résolution n'a pas encore été mise en œuvre.

2. Il y a lieu de rappeler que cette résolution a été adoptée par l'Organisation sur l'initiative de l'Union soviétique et malgré l'opposition active dont ont fait preuve dès ce moment les éléments agressifs du bloc anglo-américain. Cette circonstance à elle seule est suffisante pour montrer l'inanité des calomnies que l'on essaye de propager, selon lesquelles l'URSS n'a en rien contribué à la cause du désarmement et s'oppose à celui-ci. Il suffit de rappeler qu'au cours des trois années qui viennent de s'écouler les représentants de l'Union soviétique à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, à la Commission de l'énergie atomique et à la Commission des armements de type classique ont présenté près de trente projets de résolution, propositions et amendements destinés à hâter l'adoption de mesures tendant à l'interdiction des armes atomiques et à la réduction des armements et des forces armées.

3. Quelques jours après que l'Assemblée générale eut adopté sa résolution historique 41 (I), deux tendances diamétralement opposées se sont manifestées en ce qui concerne la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction des armes atomiques.

4. L'URSS et une série d'Etats pacifiques ont demandé que cette résolution fût mise en œuvre, ce qui aurait permis de renforcer la paix et la sécurité internationales, de libérer l'humanité de la menace d'une guerre atomique et de réduire les dépenses militaires qui pèsent lourdement sur toutes les populations du monde. Par contre, les Etats-Unis et le groupe qu'ils dirigent ont fait tous leurs efforts pour faire obstacle à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale. C'est ce qui explique que toutes les tentatives faites pour hâter l'adoption de mesures en vue de réduire les armements et interdire les armes atomiques se sont heurtées à une opposition cons-

tante des pays du camp anglo-américain, et tout d'abord des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

5. Le premier coup à la cause de la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques a été porté par les Etats-Unis et le Royaume-Uni dès le début de 1947. En effet, à ce moment, ces pays ont imposé au Conseil de sécurité, et à la Commission des armements de type classique créée par eux, une résolution prévoyant que la question de la réduction des armements serait dissociée de la question de l'interdiction des armes atomiques¹. Ils ont voulu faire de ces deux problèmes des questions différentes, alors qu'ils sont intimement liés. D'ailleurs, la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale n'opposait en rien les armes atomiques aux armements de type classique. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont donc ouvertement violé une décision de l'Assemblée générale.

6. La réduction des armements — nul n'en saurait douter — ne pourrait avoir aucun effet si elle ne s'accompagnait pas de l'interdiction des armes atomiques, car on ne saurait comparer l'efficacité d'aucune arme de type classique avec celle des armes atomiques. La force explosive de la bombe atomique lancée sur la ville japonaise de Hiroshima a été évaluée par la presse américaine à l'équivalent de 2.700 tonnes de bombes ordinaires. Tout récemment, cette même presse a publié une information selon laquelle une nouvelle bombe atomique aurait été produite, dont la force explosive serait plusieurs fois supérieure à celle de la bombe de Hiroshima.

7. Le général américain Spaatz a déclaré récemment, selon la presse américaine, que si l'on considère la puissance offensive de l'arme atomique, les quatre-vingt-dix super-forteresses volantes qui se trouvent actuellement en Europe, équipées avec cette arme, peuvent être équivalentes à 19.800 super-forteresses volantes ou à 79.200 forteresses volantes, munies de l'armement habituel.

8. Ainsi donc, en excluant l'interdiction des armes atomiques des mesures destinées à réduire les armements, l'on ne fait que tromper les peuples.

9. C'est là une situation que le représentant du Pérou semble ne pas comprendre, puisqu'il a essayé, à la 267ème séance, de défendre la position des Etats-Unis, allié militaire de son pays. Pourtant, nul ne saurait douter que tous ceux qui tentent de dissocier la question de l'interdiction des armes atomiques de la question de la réduction des armements condamnent l'Assemblée à ne résoudre ni l'un ni l'autre problème.

10. Le second coup à la cause de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques a été porté par le bloc anglo-américain en août 1948, lorsqu'il a imposé ses vues à la Commission des armements de type classique². En s'abritant derrière des mots sur la nécessité

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, deuxième année, supplément n° 5, annexe 13.

² Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, supplément n° 2, pages 71 à 73.

de créer une atmosphère de confiance et de sécurité internationales, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont déclaré que la réduction des armements n'était pas possible tant que l'Article 43 de la Charte n'aurait pas été mis en œuvre, que le contrôle n'aurait pas été établi sur l'énergie atomique et que des traités de paix n'auraient pas été conclus avec l'Allemagne et le Japon. En agissant ainsi, les Etats-Unis et le Royaume-Uni violaient de nouveau la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale, résolution qui, on le sait, ne prévoyait aucune condition préalable. D'ailleurs, en agissant comme il le faisait, le bloc anglo-américain mettait la charrue avant les bœufs. En effet, un accord international aurait constitué la meilleure façon de faire naître la confiance internationale.

11. M. Hickerson, représentant des Etats-Unis, a voulu faire allusion, à la 267ème séance, aux leçons historiques qu'il y a lieu de tirer des discussions qui se sont déroulées à la Société des Nations sur les problèmes du désarmement et de la réduction des armements. Il a prétendu que les Etats-Unis avaient tenu compte de cette expérience et que c'est pour cela qu'ils avaient adopté l'attitude qui était la leur.

12. Ces affirmations ne sont nullement fondées. En effet, l'expérience de la Société des Nations prouve que ce sont les représentants du Royaume-Uni et de la France, avec l'acquiescement tacite des Etats-Unis, qui ont fait échouer toute tentative de réduction des armements et toute tentative de désarmement et, par là même, ont permis aux agresseurs hitlériens de s'armer. C'est en visant le même but que les Etats-Unis s'opposent aujourd'hui à toute mesure pratique dans ce domaine et qu'ils s'efforcent d'imposer des mesures qui permettraient aux nouveaux agresseurs, prétendant derechef à l'hégémonie mondiale, de s'armer, de poursuivre la course aux armements, de mener une politique d'agression et de déclencher une nouvelle guerre.

13. Les peuples pacifiques ont tiré une autre leçon de l'expérience de la Société des Nations. Ils estiment que seule l'adoption de mesures pratiques en vue de la réduction des armements et des forces armées, ainsi que de l'interdiction des armes atomiques, peut servir la cause de la paix et de la sécurité internationales.

14. A la troisième session de l'Assemblée générale, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont fait tous leurs efforts pour faire rejeter le projet de résolution de l'URSS tendant à la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des cinq grandes Puissances¹. Pour ce faire, ils ont présenté d'urgence une nouvelle thèse: aucune réduction d'armements ou de forces armées, ont-ils dit, n'est possible tant que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies n'auront pas fourni de renseignements sur leurs armements et leurs forces armées. C'est ce point de vue qui a inspiré la résolution 192 (III) adoptée le 19 novembre 1948 par l'Assemblée générale, sur l'insistance du bloc anglo-américain. Le représentant des Etats-Unis a fait l'éloge de cette dernière décision, et cela s'explique, dit M. Malik, car elle n'est acceptable que pour ceux qui ne

veulent pas réduire les armements, qui ne veulent pas voir interdire les armes atomiques.

15. Toute l'attention a été concentrée sur les renseignements concernant l'importance des forces armées et des armements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, de manière tout à fait inadmissible, l'on passe sous silence les renseignements sur les armes atomiques qui, on le sait, ne sont pas des armes de défense, mais des moyens d'agression et d'extermination en masse.

16. Ainsi, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont tenté tout à fait ouvertement d'éviter la question de l'interdiction des armes atomiques et de la réduction des armements et des forces armées et de la remplacer par le rassemblement d'informations, celles-ci ne devant d'ailleurs porter que sur les armements de type classique des différents Etats. Cette attitude a été adoptée au moment où s'achevait la formation de l'alliance agressive de Bruxelles et où se préparait la formation de l'alliance agressive de l'Atlantique nord.

17. Auparavant, le Traité de Rio-de-Janeiro avait consacré l'alliance militaire interaméricaine qui avait été formée sous prétexte de protéger le continent américain, bien que tout le monde sache que ce continent dans son ensemble, ou les pays qui le composent en particulier, ne soit soumis à aucune menace d'agression. A la suite de toutes ces manœuvres, il s'est créé la situation suivante: sur les cinquante-neuf Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, trente-deux se sont trouvés entraînés dans un système d'alliances militaires créé et dirigé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

18. La façon dont la situation internationale a évolué au cours des trois dernières années montre de manière concluante que tout ce nouveau système d'alliances d'après-guerre a été créé par les Etats-Unis et par le Royaume-Uni uniquement pour mettre en œuvre les plans agressifs destinés à assurer à ces pays l'hégémonie mondiale, à transformer les autres pays en colonies des Etats-Unis, à enlever la souveraineté à des Etats qui devaient devenir les esclaves des monopoles capitalistes américains.

19. Comme on le sait, la presse américaine, britannique et française ainsi que de nombreux hommes d'Etat déclarent ouvertement que le Traité de l'Atlantique nord, tout comme l'Union occidentale, ont été conclus contre l'URSS et contre les pays de démocratie populaire. Cependant, le caractère pacifique de la politique que poursuivent ces derniers pays est absolument évident.

20. Les buts et la nature du Traité de l'Atlantique nord ont été pleinement dévoilés dans la déclaration que le Ministère des affaires étrangères de l'URSS a publiée le 29 janvier 1949. Cette déclaration montre que les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont essayé de placer sous leur direction le plus grand nombre d'Etats possible, qu'ils ont privé ces Etats de la possibilité de poursuivre une politique extérieure et intérieure indépendante et qu'ils les ont transformés en outils commodes pour la réalisation de leurs plans agressifs.

21. Expriment les véritables aspirations de leurs peuples, qui désirent l'amitié et la coopération internationale, l'Union soviétique et les pays de

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, séances plénières, Annexes, document A/723.

démocratie populaire s'opposent à l'exécution de ces plans. C'est là la principale explication de la politique d'hostilité et d'agression que les Etats-Unis et le Royaume-Uni poursuivent à l'égard de ces pays. C'est pour cela qu'ils arment et excitent les pays de l'Europe occidentale contre l'URSS et ses amis.

22. Les faits montrent combien sont fausses toutes les affirmations selon lesquelles le Traité de l'Atlantique nord aurait un caractère défensif. Les faits montrent que les organisateurs de ce traité préparent une nouvelle guerre. Ils ont déjà préparé un plan stratégique de leur agression et sont passés maintenant à l'étude de la mise à exécution pratique. C'est en liaison avec cette question que le maréchal Montgomery s'est rendu récemment aux Etats-Unis.

23. Le représentant de la France dans son intervention (267^{ème} séance) n'a pas pu persuader l'Assemblée générale, comme il a tenté de le faire, qu'on ne se livre pas en Europe occidentale à la préparation d'une agression. Il faut ou bien être un agresseur soi-même, ou bien être aveugle et sourd pour ne pas voir et ne pas entendre ce qui se passe en ce moment dans cette partie du monde. La France est en train de se transformer en une place d'armes des nouveaux prétendants à l'hégémonie mondiale. Elle n'est plus maîtresse chez elle; des généraux et des maréchaux étrangers préparent, sur son territoire, des plans d'agression et constituent des états-majors en vue de l'exécution de ces plans. Ce seul fait montre combien la déclaration qu'a faite devant l'Assemblée générale le représentant de la France correspond peu à la réalité.

24. Tous ces faits montrent de manière éclatante que les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont eu besoin de nouveaux systèmes d'alliance militaire pour faire jouer leur politique d'agression. Aussi n'est-il pas étonnant que, dans cette atmosphère, la discussion par l'Organisation des Nations Unies de la question de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques ait été vaine.

25. En même temps, les fauteurs de guerre anglo-américains poursuivent une propagande effrénée en faveur d'un nouveau conflit. Dans la situation internationale ainsi créée, seuls se trouvent dans leur élément les marchands de mort, c'est-à-dire les rois du canon et de l'atome des Etats-Unis.

26. Depuis 1946, date où l'Assemblée générale a adopté sa résolution relative à l'interdiction des armes atomiques et à la réduction des forces armées, les bénéfices des monopoles des Etats-Unis se sont fabuleusement accrus. Selon le rapport pour le premier semestre 1949 présenté par le Président des Etats-Unis au Congrès, les bénéfices des sociétés anonymes américaines se sont élevés, en 1946, à 38 milliards 600 millions de dollars; en 1947, à 47 milliards 900 millions, et, en 1948, à 52 milliards 900 millions. Après paiement des impôts, le bénéfice net de ces sociétés s'établissait à 12 milliards 800 millions en 1946, à 18 milliards 100 millions en 1947 et à 20 milliards 100 millions en 1948.

27. Ainsi, les marchands de canons s'enrichissent grâce à la course aux armements effrénée qui a lieu aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe

occidentale. En même temps, les masses populaires de tous les pays, entraînées par les Etats-Unis dans des alliances militaires, et en tout premier lieu le peuple américain lui-même, deviennent de plus en plus misérables.

28. L'on sait maintenant qui profite de la course aux armements, de la guerre froide, de la préparation d'une nouvelle guerre. On sait aussi dans quel but les agents de Wall Street et de la City répandent des contes à dormir debout, selon lesquels les peuples de l'Europe occidentale auraient peur des intentions de l'Union soviétique.

29. Il faut aussi remarquer, dit M. Malik, que les efforts des représentants des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies en vue de saboter les mesures destinées à interdire les armes atomiques et à réduire les armements ont augmenté au cours de ces dernières années en raison directe des bénéfices des monopoles américains.

30. Dans leurs préparatifs en vue d'une nouvelle guerre, les Etats-Unis attirent dans leur orbite non seulement les Etats à qui ils ont déjà pu imposer des obligations en vertu d'accords militaires, mais aussi des Etats liés à eux par des accords prévoyant l'installation de bases militaires américaines sur leur territoire.

31. D'après la presse des Etats-Unis, le nombre des bases américaines en territoire étranger s'élève à l'heure actuelle à plusieurs centaines. Une déclaration faite en janvier 1949 par M. Royall, Secrétaire à l'armée des Etats-Unis, indique que des bases américaines existent aux Philippines, à Terre-Neuve, à Okinawa, en Islande, en Grèce, au Canada, aux îles Bermudes et dans nombre d'autres pays. Dans la même déclaration, M. Royall a reconnu que les Etats-Unis construisent en territoire étranger un grand nombre de bases secrètes.

32. S'étant engagés dans la voie de l'agression et de la préparation d'une nouvelle guerre, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont estimé indispensable d'enterrer définitivement l'idée de la réduction des armements et des forces armées et de l'interdiction des armes atomiques. Eux et leurs satellites militaires ont établi des plans en vue de recevoir de tous les Etats des renseignements sur les armements. Cette décision s'explique par le fait que les dirigeants des alliances agressives souhaitent obtenir des renseignements de ce genre avant tout des Etats contre lesquels est dirigée leur politique de guerre. D'autre part, cependant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni comprennent bien que fort peu d'Etats consentiront à fournir des renseignements sur leurs armements alors que les Etats-Unis continueront à maintenir le silence sur leurs armes atomiques. Dans cette situation, le bloc anglo-américain se verra obligé, comme d'ailleurs M. Hickerson l'a déjà fait, de tenter d'accuser les autres d'avoir fait échouer les plans qu'eux-mêmes avaient formulés.

33. Quant au refus des Etats-Unis de fournir des renseignements sur leurs armes atomiques en même temps que sur les autres armements, il est en rapport avec la politique que ce pays a adoptée dès que le problème de l'énergie atomique s'est posé et qui vise à leur permettre de poursuivre la production des armes atomiques.

34. Le chef de la délégation de l'URSS, M. Vyshinsky, a déjà attiré l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le plan des Etats-Unis

pour le contrôle de l'énergie atomique ne prévoit pas qu'il serait mis fin à la production d'armes atomiques aux Etats-Unis. Ceci est d'ailleurs mentionné officiellement dans une lettre en date du 17 mars 1946, émanant d'une commission dirigée par M. Dean Acheson et adressée à M. Byrnes, qui était alors Secrétaire d'Etat. Ce document n'a, jusqu'ici, fait l'objet d'aucun démenti.

35. Du haut de la tribune de l'Assemblée générale, le représentant de la France a essayé de déformer les faits pour montrer que l'Union soviétique s'opposait à l'établissement de contrôles sur l'énergie atomique. Tout le monde sait que cette affirmation ne correspond nullement à la réalité. L'URSS a toujours demandé, et continue à demander, que les armes atomiques soient interdites immédiatement et inconditionnellement et qu'un strict contrôle international soit établi en vue de garantir cette interdiction. Les peuples du monde entier savent qu'en dépit de tout ce que peut dire le représentant de la France, l'Union soviétique ne s'oppose pas à l'établissement du contrôle sur l'énergie atomique; elle s'oppose à ce que, sous prétexte d'établissement de ce contrôle, il soit procédé à la "marshallisation" des peuples libres et souverains.

36. Il faut également attirer l'attention sur d'autres faits qui expliquent la position que les Etats-Unis ont prises à l'égard de la question de la réduction des armements et des forces armées. Personne n'ignore maintenant que les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni s'efforcent de comprendre, dans leurs plans d'agression, l'Allemagne occidentale et le Japon. Les sénateurs américains en sont déjà à compter le nombre de divisions formées de mercenaires allemands que les Etats-Unis sont en mesure de créer en vue de fournir de la chair à canon lors de la prochaine guerre pour l'établissement de l'hégémonie anglo-américaine sur le monde. M. Johnson, Secrétaire à la défense des Etats-Unis, s'efforce de masquer ce fait derrière des déclarations d'ordre général, selon lesquelles les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'armer l'Allemagne occidentale; cependant, le général Bradley, qui l'a accompagné dans ses voyages en Europe et qui collabore avec lui dans la préparation des plans d'agression, a apporté une précision aux déclarations de M. Johnson. Il a dit que, "à l'heure actuelle", les Etats-Unis ne vont pas armer l'Allemagne occidentale.

37. Les mots "à l'heure actuelle" semblent avoir été introduits en raison de l'opposition d'un pays auquel le réarmement de l'Allemagne occidentale ne promet rien de bon. Les incitateurs à la guerre anglo-américains font mine de compter avec l'opinion de la France; néanmoins, en secret, ils se préparent à réarmer l'Allemagne occidentale et à former une armée de mercenaires, composée de fascistes qui ont survécu à la défaite.

38. Le général MacArthur procède de même au Japon. Ainsi, les militaristes anglo-américains préparent des plans en vue d'entraîner l'Allemagne et le Japon dans la lutte contre l'Union soviétique et d'utiliser leur territoire comme un point de départ pour une agression contre ce pays. C'est ce qui explique pourquoi les Etats-Unis et le Royaume-Uni se refusent à conclure des traités de paix avec l'Allemagne et le Japon et maintiennent un régime d'occupation dans ces pays. En même temps, avec une hypocrisie totale, ils affir-

ment que tant que les traités de paix avec ces pays n'auront pas été conclus, toute réduction des armements est impossible. Les milieux agressifs des Etats-Unis et du Royaume-Uni créent ainsi un cercle vicieux.

39. Pour masquer leurs préparatifs de guerre et pour accroître encore leurs forces armées, les Etats-Unis utilisent les dispositions de l'Article 43 de la Charte. Cet Article, comme on le sait, prévoit la création et la mise à la disposition du Conseil de sécurité des forces armées internationales indispensables pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours des discussions au Comité d'état-major sur le nombre et la composition des forces qui devraient être mises à la disposition du Conseil de sécurité par ses cinq membres permanents, les Etats-Unis insistent pour que l'importance de ces forces et de ces armements dépasse de beaucoup ce qui est nécessaire.

40. Il suffit de rappeler que quatre des délégations au Comité d'état-major, à savoir l'URSS, le Royaume-Uni, la France et la Chine, sont tombées depuis longtemps d'accord sur le nombre d'avions de chasse qu'il y aurait lieu de mettre à la disposition du Conseil de sécurité. Cependant, la délégation des Etats-Unis ne s'est pas ralliée au point de vue des autres délégations et insiste pour que le nombre d'avions de chasse soit deux fois et demi supérieur à celui que ces autres délégations ont fixé. Une situation presque analogue existe en ce qui concerne les autres armements.

41. Grâce à cette tactique, les Etats-Unis empêchent toute entente au Comité d'état-major et, par là même, rendent impossible toute réduction des armements. En même temps, ils affirment que tant que les dispositions de l'Article 43 n'auront pas été mises en vigueur, la réduction des armements sera impossible.

42. Dans leurs efforts pour développer le système d'alliances en vue de l'agression, les Etats-Unis obligent nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à militariser davantage leur économie, augmenter leurs forces armées, et enfler leurs budgets militaires qui pèsent lourdement sur les masses populaires. La situation de ces masses ne fait qu'empirer de jour en jour. Aveuglés par leur rêve d'hégémonie mondiale, les milieux dirigeants des Etats-Unis n'ont pas une pensée pour les intérêts du peuple de leur propre pays comme de celui des autres pays qui sont tombés sous leur dépendance économique, politique et militaire.

43. Pour dissimuler les tendances agressives de leur politique extérieure, les Etats-Unis, soutenus par le Royaume-Uni et la France, poursuivent, à l'Organisation des Nations Unies, d'interminables conversations sur la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction des armes atomiques.

44. Ils recherchent tous les prétextes pour retarder et empêcher que des mesures efficaces dans ces domaines soient prises. C'est à cette fin que tend le projet de résolution des Etats-Unis et du Royaume-Uni, soumis à l'Assemblée générale par la majorité de la Commission politique spéciale.

45. M. Malik appelle ce projet: projet des Etats-Unis et du Royaume-Uni, bien qu'il ait été présenté à la Commission politique spéciale par les

délégations de la France et de la Norvège. En effet, la France et la Norvège sont les alliés militaires des Etats-Unis et du Royaume-Uni; aussi ces quatre pays, en bons alliés, résolvent-ils certainement d'un commun accord les questions d'ordre militaire.

46. La délégation de l'Union soviétique s'oppose à ce projet car il ne contribue en rien à la solution du problème posé devant l'Assemblée générale.

47. Au point 2 du projet de résolution, les auteurs de ce document affirment que la fourniture de renseignements sur les armements de type classique et les forces armées constituerait une étape essentielle vers une réduction substantielle des armements et des forces armées. Ces représentants comprennent fort bien que cette affirmation n'est nullement fondée et ne peut qu'induire en erreur l'Assemblée générale et l'opinion publique mondiale. Ils savent fort bien que l'obtention de renseignements sur une partie seulement des armements, les armes atomiques étant exclues, ne contribuera en rien à la solution du problème. Ce ne sont là que des mots vides de sens destinés à masquer le refus de réduire les armements. D'ailleurs, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont dit d'avance qu'aucune réduction des armements n'est possible avant que des traités de paix aient été conclus avec le Japon et l'Allemagne, que le plan anglo-américain de contrôle de l'énergie atomique ait été adopté et que les dispositions de l'Article 43 de la Charte aient été mises en œuvre.

48. Ayant proposé de rassembler des renseignements sur les armements et les forces armées, à l'exclusion des armes atomiques, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont fait un pas de plus. Ils proposent d'organiser un contrôle extrêmement sévère des renseignements que les Etats fourniraient. Ils prévoient l'envoi dans tous les pays et, évidemment, en premier lieu en URSS, de ce qu'on pourrait appeler des inspecteurs de l'organisme de contrôle international.

49. N'est-il pas évident que ce système de rassemblement et de vérification des renseignements poursuit des buts qui n'ont rien de commun avec la réduction des armements et des forces armées? Il s'agit de fournir des renseignements aux états-majors militaires des Etats qui se sont unis par des alliances agressives dirigées, comme le reconnaissent les organisateurs de ces alliances, contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

50. Dans ces circonstances, ce serait faire preuve d'une naïveté impardonnable que d'accepter le projet de résolution de la Commission politique spéciale. Les arguments du représentant des Etats-Unis à la Commission politique spéciale et à l'Assemblée générale ont sonné bien faux lorsqu'il a affirmé que le rassemblement de renseignements sur les armements et les forces armées, à l'exclusion des armes atomiques, constituerait une besogne honnête et contribuerait à renforcer la confiance internationale. En réalité, il n'y a aucune honnêteté, ni dans ce projet ni dans ce travail. Il est certain que le fait de fournir des renseignements sur les armements et de dissimuler à l'Organisation des Nations Unies toute information au sujet des armes atomiques ne peut que renforcer la méfiance entre les Etats et aggraver l'état des relations internationales.

51. Néanmoins, les Etats-Unis et leurs satellites militaires continuent à calomnier sans cesse l'URSS en prétendant que celle-ci s'oppose à la création d'un système de contrôle international dans le domaine des armements et des forces armées. M. Hickerson a repris cette thèse à la 267ème séance. La position que l'URSS a constamment adoptée et les propositions qu'elle a à maintes reprises déposées font justice de ces arguments. M. Hickerson et ses collègues de la délégation des Etats-Unis ont entendu les représentants de l'URSS exposer l'attitude de leur pays au Conseil de sécurité, à la Commission des armements de type classique, à la Commission politique spéciale et à l'Assemblée.

52. Une fois encore, M. Malik fera à la délégation des Etats-Unis une offre directe. La délégation de l'URSS a présenté un projet de résolution (A/1169) dont la teneur est la suivante:

"L'Assemblée générale

"Reconnaît qu'il est indispensable que les Etats fournissent des renseignements tant sur les forces armées et les armements de type classique que sur les armes atomiques."

La délégation des Etats-Unis est-elle disposée à accepter ce projet de résolution? Si oui, on arrivera certainement à s'entendre par ailleurs sur le système de contrôle.

53. L'URSS a toujours demandé, et continue à demander, qu'un organisme international de contrôle soit créé dans le cadre du Conseil de sécurité, que des mesures soient prises en vue d'interdire les armes atomiques et de réduire les armements et les forces armées. M. Malik répète que l'Union soviétique demande que des données officielles et complètes sur les forces armées et les armements de tous genres, y compris les armes atomiques, soient présentées à l'organisme de contrôle international. Tout cela figurait d'ailleurs déjà dans le projet de résolution que la délégation de l'URSS a soumis le 17 novembre à la Commission politique spéciale. Il est manifeste que seules la faiblesse de leur position et l'absence de sérieux arguments poussent les représentants des Etats-Unis à déformer les faits.

54. En soumettant à l'Assemblée générale le projet de résolution de la Commission politique spéciale, le bloc anglo-américain tente d'engager celle-ci dans la voie d'une violation flagrante de la Charte. En effet, la Charte définit nettement les relations entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Conformément à la Charte et conformément à la pratique établie, l'Assemblée générale n'est pas compétente pour ratifier des propositions préparées ou adoptées par des organes subsidiaires du Conseil de sécurité sans que ce dernier les ait adoptées. Le Conseil de sécurité, de son côté, ne peut examiner et ratifier des propositions émanant d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale à moins que l'Assemblée générale ne lui adresse une requête à cet effet.

55. Malgré cela, les Etats-Unis et leurs satellites militaires s'efforcent de faire ratifier par l'Assemblée générale les propositions de la Commission des armements de type classique au sujet de la fourniture de renseignements sur les armements à l'exclusion des armes atomiques.

56. Dans les efforts qu'elle déploie en vue de mettre en œuvre le plus rapidement possible les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'interdiction des armes atomiques et la réduction des armements, la délégation de l'Union soviétique a présenté à cette session de l'Assemblée générale le projet de résolution dont elle vient de donner lecture. Elle estime que, pour renforcer la paix et la sécurité internationales et pour coopérer à la réalisation des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies, il importe de mettre en œuvre aussi rapidement que possible la résolution historique 41 (I) que l'Assemblée générale a adoptée le 14 décembre 1946. Elle considère qu'à cette fin il importe de posséder des données complètes sur les forces armées et les armements de tous genres, y compris les armes atomiques.

57. Tous ceux à qui est chère la cause de la paix et de la sécurité internationales se doivent de soutenir le projet de résolution de l'URSS.

58. M. LEQUÉRICA VÉLEZ (Colombie) expose la position de la délégation colombienne à l'égard de la question de la réduction des armements de type classique et de l'adoption d'un système universel de contrôle de l'arme atomique.

59. Les arguments qu'il entend présenter succinctement sont ceux que la délégation colombienne soutient depuis deux ans devant l'Assemblée générale et qu'elle n'a cessé de défendre au Conseil de sécurité et à la Commission politique spéciale.

60. Comme l'a dit le représentant des Etats-Unis, chaque nation doit se décider à faire preuve d'une franchise et d'une loyauté absolue envers les autres membres de la communauté internationale; elle doit avoir la ferme volonté de procéder sans crainte à une enquête complète sur l'état des armements et les plans d'armement dans les différents pays.

61. La délégation colombienne tient à rappeler que, lorsque le Conseil de sécurité a décidé, en 1947, que la Commission des armements de type classique s'occuperait des armes non atomiques, tandis que la question des armes atomiques serait réservée à la Commission de l'énergie atomique, c'est en vue d'éviter tout conflit de compétence entre ces deux organes que le Conseil a tenu à diviser ainsi le travail. Mais il est évident que l'on ne saurait nourrir aucun espoir quant aux résultats des travaux de la Commission des armements de type classique, si la Commission de l'énergie atomique échoue dans sa tâche.

62. La situation a sensiblement empiré depuis 1947, date à laquelle la délégation colombienne croyait à la réussite des travaux des deux Commissions en question. Elle a empiré à tel point que, en 1949, l'échec de la Commission de l'énergie atomique ne peut plus faire de doute.

63. Il serait vain de discuter dans l'abstrait de la limitation des armements de type classique. Les forces navales ou aériennes ne sauraient être réduites si l'on n'a, au préalable, limité l'emploi des armes atomiques et réussi à établir un contrôle général de l'énergie nucléaire. Les récentes discussions démontrent que l'on considère les forces aériennes et navales comme un complément de l'arme atomique; en effet, les nouveaux modèles d'avions sont conçus de manière à permettre le transport des bombes atomiques ou l'interception des avions de bombardement atomique.

Il est illogique de demander à un pays de limiter ses forces aériennes et navales, si l'on n'a, au préalable, obtenu la limitation des armes atomiques. D'autre part, il est vain d'espérer que les nations consentiront à fournir des renseignements sur leurs forces aériennes, si ces forces leur étaient nécessaires pour mener à l'avenir une guerre atomique.

64. Il ne faut pas oublier l'échec complet des efforts qui ont été entrepris après la première guerre mondiale en vue du désarmement. La Conférence de limitation des armements de Washington, qui a fixé les limites des forces navales, s'est contentée de limiter le tonnage total, sans interdire certains types de navires.

65. L'expérience a démontré que l'on n'a jamais gagné une guerre avec les armes en usage au début des hostilités. En temps de paix, les armements sont démodés au bout de deux ou trois ans. Aussi les pays n'ont aucun intérêt à recevoir, en temps de paix, des renseignements concrets sur les armes que possèdent leurs voisins à un moment déterminé. Les données importantes se réduiraient probablement à cinq ou six armes essentielles. Par conséquent, il est inutile de continuer à discuter des moyens de communiquer des renseignements sur les armes de type classique, puisqu'elles se démodent si vite.

66. Si l'on veut aboutir à la limitation des armements, l'essentiel est de réussir au préalable à établir une sécurité collective absolue. Les divers pays n'accepteront de renoncer à prendre des mesures de sécurité que s'ils peuvent compter sur des garanties suffisantes. Ce sont les grandes Puissances qui possèdent le plus d'armes et qui peuvent en produire le plus, et les victimes de la guerre sont toujours les petits pays. Cependant, l'heure est venue, pour les petites nations, de parler clair et de repousser l'idée que des renseignements peuvent être utiles, même s'ils portent sur les armes les plus récentes. Les seuls renseignements qui puissent avoir quelque utilité sont, d'une part, l'indication des crédits consacrés à la défense, d'autre part l'indication des moyens scientifiques mis en œuvre pour effectuer de nouvelles recherches nucléaires.

67. La question de la guerre ou de la paix dépend des membres permanents du Conseil de sécurité. Tant que ces Puissances n'auront pas abouti à un accord, en particulier sur l'énergie atomique, toute discussion portant sur les armements de type classique sera vaine.

68. S'il croyait que la limitation des armements et la sécurité internationale dépendent de la transmission de renseignements, le représentant de la Colombie appuierait le projet de résolution de l'URSS, qui invite les divers pays à transmettre des renseignements complets. Mais la délégation colombienne n'appuiera pas le projet de résolution de l'URSS; elle estime en effet que ce n'est pas de la transmission de renseignements, mais de l'établissement de la sécurité collective que dépend le désarmement.

69. Elle s'abstiendra de voter sur le projet de résolution de l'Union soviétique ainsi que sur le projet de résolution transmis par la Commission politique spéciale, parce qu'elle estime que la plus grave erreur que l'on puisse commettre est d'abuser l'opinion publique mondiale en lui donnant l'impression que l'Organisation des Nations Unies est en train de résoudre le problème.

70. Mieux vaut avouer franchement que les efforts de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été couronnés d'un succès complet, que le monde court de grands risques et qu'il ne doit pas fonder ses espoirs sur l'Organisation des Nations Unies, qui n'a pas pu résoudre cette question malgré tous les efforts qu'elle a faits. On pourrait lancer un appel à l'opinion publique mondiale, afin qu'elle exerce sur les grandes Puissances une pression si forte que ces Puissances se verraient dans l'obligation de trouver une solution au problème.

71. Pour terminer, le représentant de la Colombie déclare que les propositions des représentants de l'Egypte et du Venezuela soumises à la Commission politique spéciale permettraient peut-être d'aboutir, à la longue, à un accord, mais que leur adoption n'est pas à conseiller dans les circonstances actuelles. Le seul procédé efficace et prompt serait que tous les petites nations ou les pays dont le développement industriel est encore insuffisant s'abstiennent en bloc de voter sur les deux projets de résolution présentés à l'Assemblée, afin de manifester qu'ils désapprouvent les systèmes établis jusqu'ici. Cela permettrait de rouvrir le débat à la prochaine session de l'Assemblée et de présenter alors des propositions plus utiles, dans une atmosphère plus favorable.

72. M. GALAGAN (République socialiste soviétique d'Ukraine), avant de passer au fond de la question, fera quelques remarques au sujet de l'intervention du représentant de la France. Celui-ci a demandé pourquoi, aux yeux des délégations soviétiques, ceux qui luttent contre le régime de l'exploitation sont des héros alors que ceux qui combattent la juste structure sociale établie par les travailleurs sont considérés comme des criminels. La réponse est très simple : les uns défendent la masse du peuple contre un petit groupe d'exploiteurs et méritent le respect de tous les hommes honnêtes ; les autres défendent un petit groupe d'exploiteurs contre la masse du peuple et ne peuvent que faire l'objet d'un mépris général.

73. Passant au problème soumis à l'Assemblée générale, M. Galagan rappelle que l'Assemblée a examiné, il y a peu de temps, le projet de résolution de l'Union soviétique tendant à la condamnation des préparatifs d'une nouvelle guerre, à l'interdiction des armes atomiques, à l'établissement d'un contrôle sur l'énergie atomique et à la conclusion, par les cinq grandes Puissances, d'un pacté pour le renforcement de la paix (257ème à 261ème séances). Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, en poursuivant leurs buts agressifs, ont fait échouer ce projet de résolution. En agissant ainsi, les milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont montré qu'ils étaient les adversaires de la paix et ont, une fois de plus, indiqué qu'ils refusaient de coopérer avec l'URSS en vue de mettre en œuvre des mesures efficaces pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

74. Cette attitude cynique des milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard du projet de résolution de l'Union soviétique rend encore plus claire leur tactique de sabotage en ce qui concerne la question de la réduction des arme-

ments de type classique et des forces armées de cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ce que l'on appelle le document de travail relatif au travail futur de la Commission des armements de type classique¹, adopté par cette Commission sur la base du document de travail préparé par la France, et que les membres du bloc anglo-américain essaient de faire approuver par l'Assemblée générale, constitue un exemple excellent des méthodes adoptées par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et ceux qui les suivent. Ce document de travail ne vise qu'un but : substituer à la question de la réduction des armements et des forces armées une autre question, à savoir le rassemblement de renseignements d'ordre militaire à l'usage des états-majors des Etats-Unis et de leurs alliés.

75. Les délégations soviétiques n'ont jamais nié qu'il était indispensable, pour la réduction des armements, que les Etats qui accepteraient cette mesure fournissent des renseignements corrects, authentiques et complets sur l'état de leurs armements et les effectifs de leurs forces armées. Mais, en même temps, elles réclamaient que les renseignements ainsi fournis servent à l'interdiction des armes atomiques tout comme à la réduction des armements de type classique et des forces armées et, d'autre part, que ces renseignements portent sur les armements de toute espèce, y compris les armes atomiques. Elles ont toujours considéré que l'on ne saurait dissocier l'interdiction des armes atomiques de l'interdiction des armes, en général.

76. Par contre, les représentants du bloc anglo-américain, tout en insistant sur la fourniture de renseignements sur les armements de type classique et les forces armées, ne veulent pas s'engager dans la voie de l'interdiction des armes atomiques. En même temps, il poursuivent leur course aux armements. Ainsi il devient tout à fait évident qu'ils essaient d'obtenir des renseignements militaires d'autres gouvernements, non point pour servir à la réduction des armements, mais pour leur permettre de réaliser leur propre but d'information militaire.

77. En déformant les faits, les représentants du bloc anglo-américain tentent de faire croire que l'Union soviétique refuse de fournir des renseignements sur ses armements et ses effectifs et retarde ainsi la solution du problème. Cela n'est pas exact. La délégation de la RSS d'Ukraine peut le démontrer en ne se référant qu'à deux documents seulement : les projets de résolution présentés au Conseil de sécurité par la délégation de l'URSS le 8 février 1949² et le 25 février 1949³. Si ces deux projets avaient été adoptés, le Conseil de sécurité aurait dès maintenant à sa disposition et même, en fait, aurait eu dès le 31 mars 1949, des renseignements précis sur les armements et les effectifs des forces armées de ses cinq membres permanents.

78. Malgré leurs efforts pour obtenir de la part des autres Etats des données précises sur leurs armements de type classique, les effectifs de leurs forces militaires et le dispositif de celles-ci, les Etats-Unis se refusent obstinément à fournir des

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, quatrième année, supplément de septembre 1949, document S/1372.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, quatrième année, n° 10.

³ Voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique*, quatrième année, n° 2.

renseignements sur leurs armes atomiques. Pour justifier ce refus, ils prétendent que la fourniture de renseignements sur les armes atomiques ferait partie du plan de contrôle et d'interdiction des armes atomiques, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 191 (III) du 4 novembre 1948.

79. M. Galagan ne s'arrêtera pas plus longtemps sur ce plan car, à la 226ème séance de l'Assemblée générale, la délégation de l'Union soviétique a montré combien il est inacceptable. En effet, ce plan dont le véritable auteur est non point l'Organisation des Nations Unies, mais le fameux M. Baruch, a été imposé à l'Assemblée générale au moment où la majorité des Membres des Nations Unies, induite sciemment en erreur par des affirmations selon lesquelles les Etats-Unis avaient le monopole des armes atomiques, ne disposait pas de renseignements sur l'état véritable du développement de l'énergie atomique dans divers pays. En raison de cette situation, l'Assemblée générale n'a pu aborder comme il fallait le problème de l'interdiction des armes atomiques et de l'établissement d'un contrôle en vue de l'utilisation de l'énergie atomique pour des fins pacifiques seulement.

80. Pour justifier son refus de fournir des renseignements sur les armes atomiques, la délégation des Etats-Unis prétend que c'est la Commission de l'énergie atomique qui est réellement compétente et que, pour cette raison, il n'y a pas lieu d'inclure des renseignements sur les armes atomiques dans les renseignements sur l'état des armements et des forces armées dans différents pays. Cependant la discussion qui s'est déroulée dernièrement à l'Assemblée générale sur le contrôle international de l'énergie atomique (253ème à 256ème séances), a montré que c'est cette même délégation des Etats-Unis qui a empêché la Commission de l'énergie atomique d'accomplir sa tâche et qui l'a amenée dans une impasse dont elle n'arrive pas à sortir.

81. On ne saurait détacher l'interdiction des armes atomiques et l'établissement d'un contrôle sur l'énergie atomique du problème général de la réduction des armements et des forces armées. Le projet de résolution que l'Union soviétique a présenté au Conseil de sécurité, le 8 février 1949, insiste avec raison sur ce point. S'il a été créé deux Commissions, l'une, la Commission de l'énergie atomique, et l'autre, la Commission des armements de type classique, à la suite des résolutions 1 (I) et 41 (I) de l'Assemblée générale, cela n'a été fait que pour des raisons de convenance technique. Il n'a été nullement envisagé d'utiliser l'insuccès de l'une pour saboter le travail de l'autre, comme le font les représentants des Etats-Unis et de leurs alliés du Traité de l'Atlantique nord.

82. Tout cela montre que ceux qui s'efforcent de faire approuver par l'Assemblée générale le document de travail relatif au travail futur de la Commission des armements de type classique entendent obtenir pour leurs services de renseignements des informations sur les armements des autres Etats et cacher en même temps à l'Organisation des Nations Unies tous les renseignements sur l'arme de destruction massive qu'est l'arme atomique.

83. Dans leurs efforts pour tromper l'opinion publique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni avan-

cent, pour défendre ce document de travail, un argument absurde, selon lequel le système de réglementation et de réduction des armements et des forces armées ne peut être établi que dans une atmosphère de confiance et de sécurité internationales. On ne peut guère tenir compte de cet argument, lorsque les Etats-Unis et leurs alliés du bloc agressif de l'Atlantique nord font tout ce qu'ils peuvent pour empoisonner l'atmosphère internationale. Pour M. Galagan, le refus persistant des Etats-Unis de présenter des renseignements au sujet des armes atomiques, tout en réclamant avec insistance que les autres Etats fournissent des données sur les armements de type classique et les effectifs de leurs forces armées ne peut provoquer que de légitimes soupçons de la part de ces autres gouvernements quant aux véritables intentions des Etats-Unis. Cela est d'autant plus vrai que les Etats-Unis non seulement renforcent leurs armements, mais encore arment d'autres pays, qu'ils poussent dans la voie d'une politique d'agression.

84. Peut-on parler de renforcement de la confiance internationale et d'amélioration des relations entre les Etats lorsqu'on voit que les dépenses militaires des Etats-Unis, en 1949-1950, doivent s'élever à 14 milliards 300 millions de dollars, c'est-à-dire à 34 pour 100 du budget américain? Comme on le sait, cette somme ne comprend pas les 3 milliards et demi de dollars qui sont assignés au développement de l'énergie atomique et à d'autres fins de défense nationale, qui, en réalité, signifient la préparation d'une nouvelle guerre. Si l'on tient compte des dépenses pour l'armement de pays qui ont adhéré au Traité de l'Atlantique nord, et de certains autres pays tels que la Grèce et la Turquie, les dépenses militaires des Etats-Unis en 1949-50 s'élèveront à environ 70 pour 100 de l'ensemble du budget de ce pays.

85. En même temps, les Etats-Unis forcent les pays ayant adhéré au Traité de l'Atlantique nord à s'engager dans la même voie, à militariser leurs industries, à augmenter les effectifs de leurs armées, bien que rien ne vienne justifier ces mesures.

86. Dans son numéro du 5 août 1949, la revue *U. S. News and World Report* disait franchement que le plan Truman en vue de l'armement des autres pays transformerait les Etats-Unis en un arsenal pour le monde antisoviétique. La revue ajoutait que ce plan prévoyait l'envoi à l'étranger de chars de combat, de canons, d'avions, de bâtiments de guerre et que l'on devait insister tout particulièrement sur l'armement lourd pour divisions cuirassées.

87. Plus d'un milliard de dollars ont déjà été assignés pour la réalisation de ce plan et l'on est en train de prendre des mesures en vue de sa mise en œuvre complète. Les Etats-Unis sont en train de transformer les pays du Traité de l'Atlantique nord en bases militaires pour l'agression qu'ils méditent contre l'Union soviétique.

88. Le *U. S. News and World Report* ayant demandé au Ministère de l'air des Etats-Unis si l'aviation américaine disposait de bases en dehors du territoire américain, ce ministère a répondu officiellement que tel était bien le cas. Il existe des bases pour les B-29 au Royaume-Uni, en Allemagne occidentale, en Arabie saoudite, dans le voisinage de Tripoli, et à Okinawa. Le rayon

d'agression à partir de ces bases, disait le ministre, s'étend jusqu'à des villes de l'URSS. En cas de guerre, ajoutait-il, d'autres bases peuvent, en vertu des dispositions du Traité de l'Atlantique nord, être établies dans des pays tels que l'Italie, la France, le Portugal, l'Islande et la Norvège.

89. Tant à la Commission politique spéciale, qu'à l'Assemblée, le représentant des Etats-Unis a tenté de démontrer que si les Etats-Unis s'arment et arment les pays de l'Europe occidentale, c'est uniquement parce qu'ils ont peur des intentions de l'Union soviétique. Il faut en être arrivé à un haut degré de cynisme politique pour soutenir des thèses pareilles.

90. Les véritables raisons pour lesquelles les Etats-Unis s'arment et arment d'autres pays ressortent des déclarations de gens beaucoup plus importants que M. Hickerson. La déclaration que le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Johnson, a faite devant le Congrès sur la question de l'aide militaire aux pays de l'Europe occidentale montre sans aucun doute possible que les Etats-Unis ne pensent même pas à réduire les armements ou à interdire les armes atomiques. En effet, comme l'un des membres de la Chambre des représentants le pria d'affirmer que l'assistance militaire à d'autres pays ne signifiait pas que les Etats-Unis renonçaient à poursuivre leur effort à l'Organisation des Nations Unies en vue du désarmement, M. Johnson a déclaré qu'il voyait avec suspicion tous ces pourparlers au sujet du désarmement. A son avis, a-t-il ajouté, la paix ne peut exister que si les Etats-Unis sont forts. M. Johnson a d'ailleurs fait une déclaration analogue le 5 octobre 1949 à la première séance du Comité de défense du Conseil de l'Atlantique nord.

91. Dans ces conditions, on peut se demander qui dit la vérité : est-ce M. Johnson, Secrétaire à la défense des Etats-Unis, ou est-ce M. Hickerson, représentant de ce pays à l'Organisation des Nations Unies? A en juger par les agissements du Gouvernement des Etats-Unis au cours de ces dernières années, M. Galagan est plutôt disposé à croire M. Johnson. C'est en raison de cette attitude que les milieux dirigeants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France éprouvent de la crainte devant toutes les propositions que l'Union soviétique formule en vue de faire régner la paix et la sécurité internationales, car ces propositions nuisent à leurs intentions agressives.

92. La politique pacifique de l'URSS a toujours eu l'appui des masses populaires, car celles-ci savent que c'est ce pays qui, en 1922, 1927, 1937, et après la deuxième guerre mondiale, a pris l'initiative de propositions tendant au désarmement, que c'est lui encore qui a proposé d'interdire les armes atomiques, de réduire et de réglementer les armements et les forces armées.

93. Si les Etats-Unis et ceux qui se sont joints à eux par des pactes d'agression désirent réellement renforcer la confiance internationale, ils doivent avant toute autre chose renoncer à la politique agressive qu'ils poursuivent eux-mêmes et qu'ils imposent à d'autres pays. Ils doivent consentir à l'interdiction immédiate des armes atomiques et à l'établissement d'un contrôle efficace qui permettrait au monde d'être assuré que l'énergie atomique sera utilisée à des fins exclusivement pacifiques. Ils doivent cesser tout pré-

paratif en vue d'une nouvelle guerre et supprimer toute propagande à cet effet. Ils doivent faire disparaître les bases militaires, terrestres, aériennes et maritimes qu'ils ont établies partout dans le monde, rappeler les troupes et les missions militaires qu'ils maintiennent sur le territoire d'autres pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils doivent cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de ces pays. Ils doivent accepter la proposition de l'Union soviétique tendant à la conclusion d'un pacte pour le renforcement de la paix entre les cinq grandes Puissances.

94. On accuse aujourd'hui les délégations soviétiques de présenter la question de la réduction des armements de la façon la plus illogique, de commencer le travail au sommet du bâtiment, sans avoir jeté d'abord les fondations. Les arguments de ce genre ne sont pas nouveaux. Ils ont été opposés à la délégation de l'URSS à la Société des Nations en 1927, à la Conférence du désarmement en 1932. Cependant, l'histoire a montré que l'URSS avait raison.

95. Ceux qui demandent à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution de la Commission politique spéciale, qui porte approbation des propositions formulées par la Commission des armements de type classique en ce qui concerne les informations à fournir par les Etats Membres et la vérification de ces informations, déclarent que ces propositions sont supérieures au projet de résolution de l'URSS; elles prévoient en effet, disent-ils, que l'organisme de contrôle vérifiera les renseignements communiqués par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur leurs forces armées et sur leurs armements. Cet argument est sans aucune valeur; pour le prouver, il suffit de souligner que les armes atomiques ne seraient pas soumises à ce contrôle. D'autre part, le document de travail adopté par la Commission des armements de type classique prévoit que les renseignements ne porteront pas sur les installations destinées aux recherches, aux expériences et aux épreuves de matériel. En se servant de cette échappatoire, certains pays pourront refuser de fournir des renseignements sur certaines forces armées, tant que celles-ci ne disposeront que d'armes qui en sont encore à l'état de prototypes. Ainsi le document de travail permet à ceux qui ne désirent pas de désarmement, non seulement de ne pas fournir de renseignements sur les armes atomiques, mais encore de s'abstenir de fournir des données complètes sur les armements de type classique et sur les effectifs des forces armées. Il en résulte que ce document ne pourrait servir de base aux travaux de la Commission des armements de type classique et ne peut être approuvé par l'Assemblée.

96. Aussi la délégation de la RSS d'Ukraine votera-t-elle contre le projet de résolution de la Commission politique spéciale qui propose d'approuver les dispositions du document de travail adopté par la Commission des armements de type classique. Par contre, elle donnera son appui au projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS.

97. M. ASTAPENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle qu'à la troisième session de l'Assemblée générale l'URSS a présenté des propositions concrètes tendant à l'interdiction des armes atomiques et à la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des

membres permanents du Conseil de sécurité. Ces propositions prévoyaient également la création, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un organisme international de contrôle.

98. Cette noble initiative de l'URSS a recueilli l'approbation des peuples du monde entier qui ont été frappés par le caractère pratique de ce plan. L'adoption des propositions de l'Union soviétique aurait permis de réduire les budgets militaires, d'affecter des sommes importantes à la reconstruction, de relever le niveau de vie des travailleurs et d'améliorer les relations internationales.

99. Cependant, les Etats-Unis et le Royaume-Uni poursuivent leur politique de sabotage du désarmement et font tous leurs efforts pour faire rejeter par l'Assemblée générale ces propositions destinées au renforcement de la paix et à l'élimination de toute menace d'une nouvelle guerre mondiale. Aussi, le bloc anglo-américain a-t-il fait adopter la résolution 192 (III) qui n'a aucun sens et qui, sauf dans son titre emprunté au projet de résolution de l'URSS, ne parle nullement de l'interdiction des armes atomiques et de la réduction des armements et des forces armées.

100. Aucun des problèmes posés dès 1946 devant l'Assemblée générale dans le domaine de la réduction des armements et des forces armées n'a encore été résolu. Les représentants des Etats-Unis et ceux qui les suivent prétendent que la réduction des armements doit être précédée de l'établissement de la confiance internationale. Cependant, chacun est à même de comprendre que le meilleur moyen d'établir cette confiance est de réduire les armements et d'interdire, sans condition aucune, les armes atomiques.

101. Il est intéressant de noter que ni les Etats-Unis ni le Royaume-Uni n'ont jamais présenté de propositions concrètes tendant à interdire les armes atomiques et à réduire les armements. A la Commission de l'énergie atomique, les Etats-Unis n'ont fait que présenter ce qu'on a appelé le Plan Baruch¹, en vertu duquel tous les moyens de production de l'énergie atomique, toutes les sources de matières premières et toutes les installations de transformation de ces matières, devaient passer aux mains d'un super-trust qui aurait été placé sous le contrôle des monopoles des Etats-Unis et qui aurait eu autorité sur les Etats, les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies. Un plan de ce genre ne tendait évidemment pas à l'interdiction des armes atomiques.

102. Comme il se refuse à interdire l'arme atomique et à réduire les armements et les forces armées, le bloc anglo-américain s'efforce de remplacer ce problème primordial par un autre problème, à savoir celui des renseignements à fournir sur les effectifs des forces armées et les armements de type classique dont disposent les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est à cette fin qu'a été élaboré le fameux document de travail de la France, adopté par la Commission des armements de type classique, dont le projet de résolution adopté par la majorité anglo-américaine, à la Commission politique spéciale porte approbation.

103. Il est tout à fait évident que dans les conditions actuelles, les renseignements ainsi obtenus

serviront, non pas à la réduction des armements, mais à la documentation des services anglo-américains de renseignements.

104. Tous ces faits montrent d'autre part que, en sabotant les propositions de l'URSS, le bloc anglo-américain s'efforce de détourner l'Organisation des Nations Unies de la mise en œuvre de sa résolution 41 (I) et de créer une atmosphère qui permettra aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de poursuivre leur course effrénée aux armements.

105. Il n'est pas difficile de démontrer que cette course se poursuit bel et bien dans tous les pays du bloc anglo-américain et plus particulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. C'est ainsi que, à l'heure actuelle, en temps de paix, les dépenses directes des Etats-Unis pour la guerre dépassent en 1949-1950 de douze fois les crédits militaires des années qui ont immédiatement précédé la deuxième guerre mondiale. Au Royaume-Uni, les dépenses militaires sont huit fois plus élevées qu'avant le dernier conflit. Comme l'indique le message du Président des Etats-Unis au Congrès, en date du 25 juillet 1949, les cinq pays qui ont signé le Pacte de Bruxelles, ainsi que la Norvège, le Danemark et l'Italie, dépensent annuellement pour la guerre près de 50 milliards de dollars.

106. La course aux armements s'est transformée en un gigantesque *business* qui permet aux monopoles américains de s'enrichir aux dépens des peuples. Ce vol légalisé, aux dépens des masses populaires, ne fait que croître sans cesse; c'est ainsi que — ces chiffres ont déjà été cités, mais il n'est pas mauvais de les répéter — les profits des grands monopoles américains se sont élevés en 1939 à 7 milliards de dollars, en 1947 à 18 milliards, en 1948 à 20 milliards 100 millions de dollars.

107. En se refusant à l'interdiction des armes atomiques et à la réduction des forces armées, le bloc anglo-américain dirigé par les Etats-Unis organise un complot contre la paix et la sécurité des peuples. C'est pour un début d'agression, c'est en vue du déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale, c'est pour réaliser leur rêve insensé d'hégémonie mondiale que les Etats-Unis ont imposé aux pays de l'Europe occidentale le fameux Plan Marshall. C'est pour les mêmes raisons que les Etats-Unis ont conclu le Traité agressif de l'Atlantique nord.

108. Ceux-là mêmes qui font partie de cette dernière alliance n'essaient même plus de nier que le Traité de l'Atlantique nord soit dirigé contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire. Les Etats-Unis s'efforcent constamment de consolider les blocs militaires existants ou d'en établir de nouveaux. Ils construisent sans cesse de nouvelles bases militaires terrestres, aériennes ou maritimes, tant sur le territoire d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, tels que les Philippines, la Turquie, le Danemark, la Grèce, l'Islande et le Royaume-Uni que sur le territoire d'Etats non membres tels que l'Espagne, le Portugal et l'Indonésie. Ces bases sont situées à des milliers de kilomètres des Etats-Unis eux-mêmes, mais à proximité immédiate des frontières de l'URSS et des pays de démocratie populaire.

109. A Washington, à Londres, à Paris, à Fontainebleau, on prépare les plans d'une nouvelle

¹ Voir les Procès-verbaux officiels de la Commission de l'énergie atomique, n° 1.

guerre, au cours de laquelle, comme l'a montré le scandale qui a récemment éclaté dans les sphères dirigeantes des forces armées des Etats-Unis, la place d'honneur serait réservée à la bombe atomique. Les milieux agressifs des Etats-Unis procèdent au réarmement des pays de l'Europe occidentale, et le Congrès des Etats-Unis a déjà voté à cette fin 1 milliard 314 millions de dollars.

110. La Conférence des Ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis qui a eu lieu il y a quelques semaines à Paris a également servi les visées agressives des incitateurs anglo-américains à une nouvelle guerre mondiale. Comme l'a indiqué la presse, cette Conférence a décidé d'inclure l'Etat fantoche d'Allemagne occidentale dans le concert des nations occidentales européennes, ce qui lui ouvre la possibilité d'entrer par la petite porte dans le système du Traité de l'Atlantique nord.

111. Si l'on fait entrer l'Allemagne occidentale dans ce qu'on appelle le concert européen, c'est pour utiliser directement ce pays en vue de la préparation d'une nouvelle guerre. Ce n'est pas par hasard que l'on procède au rétablissement hâtif du potentiel industriel et militaire de l'Allemagne occidentale; ce n'est pas par hasard qu'un membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis a proposé de créer, avec des Allemands de l'Allemagne occidentale, une armée de mercenaires. A ce propos, M. Astapenko ajoute que ce parlementaire est entré en fureur à la simple pensée que les Américains puissent douter que les Allemands désirent verser leur sang dans une lutte contre l'Union soviétique pour défendre les intérêts des monopoles américains.

112. Cependant, ceux qui éprouvent des inquiétudes ont raison, car l'histoire leur montre le triste sort qu'ont eu les troupes hessiennes, envoyées d'Angleterre par le roi contre les Américains qui, sous la direction de Washington, se battaient pour leur liberté et leur indépendance. C'est là une lointaine leçon du passé. D'autres leçons plus récentes montrent que certaines personnes, en essayant de transformer leurs mercenaires en armées du Kouomintang, ont dépensé 6 milliards de dollars et ont essuyé une défaite complète, honteuse, la plus grave défaite de l'histoire des Etats-Unis.

113. Les plans insensés des milieux agressifs anglo-américains, le désir qu'ont ces milieux d'établir leur hégémonie sur le monde entier, de créer un empire anglo-américain de race anglo-saxonne, sont les véritables raisons qui ont empêché tout accord sur l'interdiction des armes atomiques et la réduction des armements.

114. Ceux qui préparent une nouvelle guerre mondiale s'efforcent de faire peur aux gens simples et de tromper le public en répandant des fables sur une prétendue menace qui viendrait de l'Orient. Leurs efforts sont voués à un échec. Tous les peuples du monde savent fort bien qui mène la course aux armements, qui refuse de condamner des préparatifs d'une nouvelle guerre, qui se refuse à conclure un pacte pour le renforcement de la paix, qui empêche la signature d'un accord tendant à l'interdiction des armes atomiques et à la réduction des armements. Le mouvement pour la paix se développe sans cesse dans le monde entier. Il faut déjouer les plans agressifs des bellicistes anglo-américains.

115. L'Assemblée générale est saisie de deux projets de résolution. Le premier, présenté par les délégations de la France et de la Norvège à la Commission politique spéciale, a été adopté par la Commission sur la proposition du bloc anglo-américain. Ni par son titre, ni par son contenu, il ne répond au problème posé devant l'Assemblée générale. Il propose de recueillir des renseignements sur les armements de type classique et les effectifs des forces armées des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette question n'a rien à voir avec le problème de l'interdiction des armes atomiques et de la réduction des armements qui est le vrai problème posé devant l'Assemblée générale. La délégation de la RSS de Biélorussie votera contre ce projet de résolution comme elle l'a déjà fait à la Commission politique spéciale.

116. L'autre projet de résolution est celui présenté par l'URSS. Il énonce la nécessité, pour tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de fournir des renseignements sur leurs forces armées et sur leurs armements, y compris les armes atomiques. C'est le seul projet qui puisse contribuer à l'adoption des mesures pratiques qui s'imposent. Aussi, la délégation de la RSS de Biélorussie a-t-elle soutenu ce projet de résolution en commission et elle continuera à le soutenir à l'Assemblée.

117. M. MONTEL (France) déclare que, avant que l'Assemblée passe au vote sur le projet de résolution de la Commission politique spéciale et celui de l'URSS, il voudrait attirer l'attention sur la nécessité de donner au projet de résolution de la Commission politique spéciale le titre qui lui convient.

118. Un certain nombre de délégations ont prétendu, au cours de la discussion, que c'est à tort qu'on parlait des délégations de la France et de la Norvège comme des auteurs du projet de résolution présenté à la Commission politique spéciale et adopté par celle-ci, car ces délégations n'auraient fait, en l'occurrence, que prêter leurs noms. On a déclaré également que ces délégations avaient laissé de côté, par une équivoque voulue, la question du désarmement atomique.

119. L'occasion est excellente de dissiper toute équivoque parce que c'est sur la base d'un projet de résolution présenté à l'origine par la France et le Canada que l'Assemblée a adopté sa résolution 299 (IV) tendant à la réglementation et au contrôle de l'énergie atomique en particulier, tandis que le projet de résolution en discussion s'applique uniquement aux armements de type classique.

120. M. Montel demande donc qu'avant le vote sur le fond du projet de résolution de la Commission politique spéciale, l'Assemblée se prononce sur son titre qui est "Réglementation et réduction des armements de type classique et des forces armées". De cette manière, chacun pourra voter clairement et en pleine franchise.

121. La demande de M. Montel n'a pour but que d'apporter de la précision dans les débats, en montrant que si les délégations de la France et de la Norvège n'ont pas parlé de la question atomique dans le projet de résolution qu'elles ont soumis en commission, c'est parce qu'elles ne cherchent pas à mélanger deux sujets qui sont connexes, qui doivent se régler dans un plan de sécurité collective, mais qui sont étudiés par deux commissions différentes.

122. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait dire quelques mots à la suite de l'intervention du représentant de la France.

123. Ce n'est pas la première fois que l'on s'élève contre le titre donné à la question soumise à l'Assemblée générale. Une attaque du même genre a été lancée par le bloc anglo-américain au Conseil de sécurité, lors de l'examen de la résolution de l'Assemblée générale 192 (III), en date du 19 novembre 1948. Ce titre est "Interdiction de l'arme atomique et réduction d'un tiers des armements et des forces armées des cinq membres permanents du Conseil de sécurité". Après avoir repoussé les propositions soviétiques tendant à l'élaboration de mesures pratiques concernant la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique, le bloc anglo-américain désire éliminer même le titre où se trouve mentionnée la haute et généreuse idée exprimée dans les propositions de l'URSS.

124. Il est tout à fait évident que la résolution, vide de sens, qui a été adoptée à la troisième session de l'Assemblée générale, et le projet de résolution qui est présenté à la présente session, ne correspondent pas à ce titre. Le bloc anglo-américain désire supprimer, dans la résolution que l'Assemblée générale va adopter à sa présente session, toute mention de l'interdiction des armes atomiques et des mesures concrètes tendant à la réduction des armements. D'ailleurs, aucun des orateurs du bloc anglo-américain — ni le représentant des Etats-Unis, ni celui de la France, ni les autres — n'ont parlé de la résolution 41 (I) du 14 décembre 1946. Ils l'ont oubliée et veulent la faire oublier, mais ils n'y réussiront pas.

125. Quant au titre que le bloc anglo-américain a imposé à la Commission politique spéciale, et qu'il essaie d'imposer à l'Assemblée, il ne correspond pas non plus au contenu du projet de résolution. En effet, ce projet ne concerne pas la réduction des armements. Il a trait à des renseignements sur les armements de type classique et sur les forces armées. Pour être honnête, il faudrait donner au projet de résolution le titre de "Renseignements à fournir sur les armements et les forces armées".

126. Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à se prononcer sur le titre du projet de résolution de la

Commission politique spéciale, à savoir "Réglementation et réduction des armements de type classique et des forces armées".

Par 40 voix contre 5, avec 8 abstentions, ce titre est adopté.

127. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution de la Commission politique spéciale (A/1151).

Par 44 voix contre 5, avec 5 abstentions, cette résolution est adoptée.

128. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution présenté par l'URSS (A/1169).

Par 39 voix contre 6, avec 9 abstentions, ce projet de résolution est rejeté.

Menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Grèce (fin)

129. Le PRÉSIDENT annonce que la délégation de l'Union soviétique a retiré son projet de résolution (A/1080), demandant de suspendre l'exécution des condamnations à mort prononcées en Grèce et de rapporter ces condamnations; la délégation du Royaume-Uni a également retiré son projet de résolution (A/1116) visant la compétence de l'Assemblée générale pour adopter le projet de résolution de l'URSS.

130. La délégation de l'Equateur a présenté à l'Assemblée un projet de résolution (A/1207) dont le fond a déjà été approuvé par la Première Commission¹. Ce projet de résolution a la teneur suivante:

"L'Assemblée générale

"Prie le Président de l'Assemblée générale de s'informer du sentiment du Gouvernement hellénique au sujet de la suspension, pendant toute la durée des fonctions du Comité de conciliation, des condamnations à mort prononcées pour des raisons politiques par des tribunaux militaires."

131. Le Président met aux voix le projet de résolution de l'Equateur.

La résolution est adoptée.

La séance est levée à 17 h. 25.

DEUX CENT SOIXANTE-NEUVIÈME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le mardi 6 décembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Question du Sud-Ouest Africain: rapport du Conseil de tutelle

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION (A/1180)

1. M. JOOSTE (Union Sud-Africaine) déclare que les faits nouveaux qui sont apparus à la Quatrième Commission au sujet du Sud-Ouest Africain ont suscité des craintes à l'étranger; ils

ont eu leurs répercussions les plus graves dans l'Union Sud-Africaine. Ceci était naturellement inévitable puisque le Gouvernement et les populations de l'Union Sud-Africaine et du Sud-Ouest Africain, sont touchés d'une manière directe et vitale par les décisions que la Commission a prises récemment. M. Jooste juge donc indispensable de parler de cette question d'une manière plus détaillée qu'il ne l'aurait fait dans d'autres circonstances; il va tenter d'exposer franchement à l'Assemblée générale le point de vue de son Gouvernement à cet égard.

¹ Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 298ème séance.